NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/944
3 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme vous le savez, le Portugal, l'Indonésie et l'ONU ont conclu le 5 mai 1999 un ensemble d'accords visant à résoudre le problème persistant du Timor oriental. Il y était demandé au Secrétaire général de déterminer, au moyen d'une consultation populaire prenant la forme d'un scrutin universel, direct et secret, si la population du Timor oriental accepterait ou refuserait une autonomie spéciale proposée pour le Timor oriental au sein de la République unitaire d'Indonésie.

Je suis heureux de vous informer que la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) a achevé le processus de consultation populaire. Les résultats, ainsi que l'ensemble du processus, ont été dûment sanctionnés par la Commission électorale. Aussi ai-je l'honneur de vous annoncer que 94 388 voix (soit 21,5 %) ont été exprimées en faveur de la formule de l'autonomie spéciale et 344 580 (soit 78,5 %) contre. La population du Timor oriental a donc rejeté l'autonomie spéciale qui lui était proposée, et exprimé son désir d'entrer dans un processus de transition vers l'indépendance.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité pour l'appui sans faille qu'ils ont accordé à la MINUTO pendant sa création. Les accords du 5 mai prévoient que l'autorité sur le Timor oriental soit transférée pacifiquement et sans heurt à l'ONU. Cela sera compliqué et difficile, surtout compte tenu de l'insécurité qui règne actuellement sur le territoire. Je ne doute pas que l'ONU, de même que la population du Timor oriental, puissent continuer de compter sur le soutien des membres du Conseil dans les mois à venir

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-25501 (F) 030999 030999